

Une planète et des hommes

ROYAL TACLE VALLS

« J'ai demandé à mon inspection générale de voir s'il y avait des projets alternatifs ou complémentaires. »
Ségolène Royal, à propos de Notre-Dame-des-Landes.

SURSIS POUR LES SACS PLASTIQUES

L'interdiction des sacs de caisse en plastique à usage unique, qui devait à l'origine entrer en vigueur le 1^{er} janvier, s'appliquera finalement à partir du 1^{er} juillet prochain, a annoncé lundi le ministère de l'Écologie.

ÉCOSYSTÈMES

« Les zones humides fournissent des services cruciaux à l'homme »

Il y a quarante-cinq ans, était signée la convention de Ramsar, visant à préserver les zones humides mondiales. Retour sur la spécificité de ces écosystèmes singuliers avec Sara Puijalon, chercheuse écologue au CNRS et membre du laboratoire LEHNA de l'université Lyon I.

Les zones humides sont les seuls écosystèmes à faire l'objet d'une convention internationale. Qu'est-ce qui fait leur spécificité ?

SARA PUIJALON Ces écosystèmes sont singuliers à deux égards : d'abord, ils sont très menacés. Ce ne sont pas les seuls dans ce cas. Mais leur faible représentation rend d'autant plus essentielle leur préservation qu'ils assurent de nombreux services. Car, c'est là leur seconde originalité : non seulement les zones humides abritent une part très importante de la biodiversité, mais elles sont à la source de services écosystémiques – autrement dit de services naturels dont l'homme peut tirer bénéfice –, appelés à devenir de plus en plus cruciaux.

De quels services parle-t-on ?

SARA PUIJALON De services d'approvisionnement, d'abord. Les zones humides sont notre principal support en eau douce. Elles sont aussi une réserve de nourriture, via la pêche. Elles jouent par ailleurs un rôle régulateur majeur dans le cycle de l'eau, que ce soit lors des crues, qu'elles permettent de juguler en stockant l'eau, ou en période d'étiage, quand au contraire elles la relâchent. Elles fonctionnent, de fait, comme de véritables éponges naturelles. Elles offrent encore des services de soutien : généralement très productives en biomasse, elles permettent de capter le CO₂ présent dans l'atmosphère et d'épurer les eaux de surface, quand la végétation et les microorganismes uti-

lisent ou transforment les nitrates et autres polluants en excès. Elles rendent, enfin, des services culturels, par leur valeur tant esthétique que récréative.

Entre 1960 et 1990, 50 % de la surface de zones humides ont disparu du territoire français. Depuis, trois plans d'action se sont succédé pour les préserver. Avec succès ?

SARA PUIJALON La réponse n'est pas simple. Tout dépend des critères que l'on retient : la qualité de l'eau, ou l'assèchement de la zone ? Peut-on dire d'une zone humide qu'elle est préservée si elle est polluée au PCB, problème fréquent en France ? Ce qui est sûr, c'est que nous y sommes mieux sensibilisés, mais aussi que la pression sur

ces zones se poursuit. Les bouleversements de précipitations induits par le changement climatique se font sentir. Les prélèvements d'eau douce dans les nappes phréatiques, pour la consommation directe ou encore l'irrigation, contribuent par ailleurs à les assécher. De même que le besoin de terres agricoles, l'extension des villes ou les couvertures routières. Avec ce double effet : plus on imperméabilise les sols, plus l'eau tend à s'écouler directement vers la mer et non plus vers les nappes. Or, principe de vases communicants oblige, plus les nappes se vident, plus les zones humides s'assèchent...

Peut-on restaurer ou compenser une zone humide détruite ?

SARA PUIJALON Ce sont deux questions distinctes. Celle de la compensation intéresse beaucoup les philosophes ou les sociologues de l'environnement, quand elle interroge le rapport que l'homme entretient avec la nature. L'idée de départ était de ne pas empêcher le développement, en rendant obligatoire une compensation des pertes induites par les nouvelles constructions. Mais comment ne pas conduire, dès lors, à un marché de permis de détruire ou de polluer, et à une monétarisation de la nature ? La restauration, elle, est possible, mais sans garantie de total succès. Une chose est de rétablir une alimentation en eau – nous savons le faire, par curage, par exemple. Une autre chose est de savoir si l'écosystème retrouvera toutes ses fonctions. Nous pouvons le réensemencer. Mais le cortège d'espèces et de micro-organismes ne s'y développera pas forcément comme à l'origine.

La défense des zones humides est au cœur de projets contestés, comme celui du barrage de Sivens ou de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Doit-on désormais mettre en balance ce type de développement avec leur préservation ?

SARA PUIJALON C'est un choix social et politique. Mais le fait est que les zones humides ne représentent plus qu'une faible partie du territoire, tout en y assurant des services essentiels. C'est une réalité qui doit être prise en compte. ●

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
MARIE-NOËLLE BERTRAND

UN PATRIMOINE RARE ET ESSENTIEL



UN TRAITÉ POUR LES PRÉSERVER TOUTES

Mangroves, marais, tourbières ou bords de mer : les zones humides sont aussi variées qu'il existe d'espaces frontières entre la terre et l'eau. Leurs points communs : être des zones aquatiques peu profondes – 6 mètres d'eau au maximum – et abriter de nombreuses espèces. La communauté internationale s'est engagée à les préserver au travers de la convention de Ramsar, signée le 2 février 1971 afin d'en assurer une utilisation durable.

3 554 000
HECTARES
DE ZONES HUMIDES
SONT PROTÉGÉS
PAR LA CONVENTION
DE RAMSAR
EN FRANCE.